



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Centres hospitaliers: Haute-Vienne

Question écrite n° 39626

Texte de la question

M Marcel Rigout attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les termes du courrier emanant de son cabinet, en date du 31 aout 1987, relatif au financement du plateau technique de l'hopital de Saint-Junien (87). Je cite : « Il est impossible pour M le ministre de prendre un engagement pour cette operation puisque son inscription depend des choix effectues dans votre region. » Or, le 7 fevrier 1987, le conseil general avait vote a l'unaninite un voeu favorable a la realisation du plateau technique a Saint-Junien. Le 16 fevrier 1987, le conseil regional avait vote a l'unaninite un voeu identique. Lors de sa visite le 22 septembre 1987, M le prefet de region confirme la priorite regionale pour la renovation du centre hospitalier de Saint-Junien et son inscription au premier rang a la conference administrative regionale. Donc en ce debut 1988, tous les espoirs semblaient permis pour que se realise enfin ce projet etabli depuis dix ans et pour lequel 3 000 personnes se sont mobilisees le 13 juin 1987. Le 31 mars 1988, M le prefet de region recoit a sa demande une delegation du conseil d'administration. Il fait savoir qu'a ete ouvert en 1988 un credit pour la region Limousin, affecte a la realisation d'un plateau technique a Ussel (Correze)Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels ont ete les criteres pris en consideration pour effectuer ce choix, mais surtout pourquoi le centre hospitalier de Saint-Junien qui dessert une population de 40 000 habitants n'est toujours pas finance.

Données clés

Auteur : [M. Rigout Marcel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39626

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1823